RaDicAtrAil 2027



REGLEMENT

Le RaDicAtrAiL

Le Radicatrail
Association loi 1901
Club FSGT
Hôtel de ville
Place François Mitterrand
76170 LILLEBONNE

SOMMAIRE

Article 1 : Organisation 3
Article 2 : Respect de l'environnement 3
Article 3 : Epreuves 3
Article 4 : Parcours, signalisation 5
Article 5 : Ravitaillements et assistance 5
Article 6 : Inscriptions 6
Article 7 : Retrait des dossards 8
Article 8 : Matériel obligatoire et pénalités 8
Article 9 : Course en relais 9
Article 10 : Barrières horaires et abandons 9
Article 11 : Sac de délestage et prestations 10
Article 12 : Assurances 11
Article 13 : Sécurité 11
Article 14 : Résultats 11
Article 15 : Utilisation d'image et législation 12
Article 16 : Aide aux concurrents 12
Article 17 : Contrôles anti-dopage 12
Article 18 : Protocoles sanitaires 12
Article 19 : Réclamations 12

Les termes relatifs aux coureurs, participants, accompagnateurs et toutes autres personnes concernées par le présent règlement englobent les représentants des différents sexes.

Article 1 : Organisation

L'association Le Radicatrail organise l'édition 2027 du RaDicAtrAil les samedi 24 et dimanche 25 avril 2027 sur le site du parc des Aulnes, impasse des Aulnes à Lillebonne (76170) et sur les communes avoisinantes.

Article 2 : Respect de l'environnement

Cet évènement regroupe courses de trail, de marche nordique et randonnées loisir. Il est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Ainsi, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé ou de déchets en dehors des poubelles de ravitaillements ;
- Circulation en dehors des sentiers balisés ;
- Dégradation volontaire de la flore.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées etc.), ainsi que les contraintes pouvant être liées aux passages en propriété privée ou à la sécurité des participants.

Article 3 : Epreuves

L'édition 2027 du RaDicAtrAil se compose des épreuves suivantes :

Epreuve	Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Temps max.	Date	Heure de départ
Marche nordique	14	270	270	3h30	24/04/2027	15h45
RadiPtiTrail	14	310	310	2h45	24/04/2027	15h30
RadiNocTrail	17	500	500	3h00	24/04/2027	21h30
Radicatrail	36	1000	1000	5h40	25/04/2027	09h00
RadiCalTrail	62	1750	1750	10h10	25/04/2027	08h00
RadiXtrail	91	2900	2900	15h45	24/04/2027	08h00
Radicassant (solo)	122	3700	3700	21h45	24/04/2027	04h00
Radicassant (équipe)	122	3700	3700	21h45	24/04/2027	04h00
Relais 1	42	1220	-	-		
Relais 2	43	1430	-	-		
Relais 3	37	1050	-	-		
Randonnées	14 / 10	270 / 190	270 / 190	3h45	24/04/2027	15h45

Et des défis suivants :

Nom	Epreuve	Distance totale en km	Dénivelé positif total en m
Crazy défi	Radicassant 122k RadiNocTrail 17k RadiCalTrail 62k	201	5950
Super Défi	RadiXtrail 91k RadiNocTrail 17k RadiCalTrail 62k	170	5150
Grand Défi	RadiPtiTrail 14k RadiNocTrail 17k RadiCalTrail 62k	93	2560
Inter défi	RadiPtiTrail 14k RadiNocTrail 17k Radicatrail 36k	67	1810
Petit Défi	RadiNocTrail 17k Radicatrail 36k	53	1500

Les distances et les dénivelés sont donnés à titre indicatif. Ils pourront être sujets à variation selon les autorisations obtenues à la date de l'évènement ainsi qu'en fonction des conditions de course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours à tout moment afin d'assurer la sécurité des coureurs, des accompagnants et des bénévoles.

Les inscriptions pour les défis doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur le site. Les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées. Pour être classé au Crazy Défi ou au Super Défi, il faut avoir terminé l'ultra trail (122k ou 91k) pour 21h15 dernier délai et ne pas franchir la ligne d'arrivée de l'ultra avec le dossard du nocturne sur soi sous peine d'élimination du défi.

Age minimum de participation payante 14 ans pour les randonnées loisirs. En dessous les enfants peuvent participer gratuitement sous la responsabilité d'accompagnateurs adultes, mais ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'organisation, ni susceptibles de bénéficier de récompenses.

Les arrivants n'ayant pas franchi l'arrivée à l'heure de la barrière horaire de leur course ou randonnée ne sont plus sous la responsabilité de l'organisation.

Les coureurs et les marcheurs nordiques avec bâtons s'engagent à ne pas gêner ni mettre en danger les autres participants sous peine d'élimination.

RadiKidsTrail : mini trails pour les enfants. 2 courses d'initiation gratuites sans classement à partir de 14h00 dans le parc des Aulnes. Ouvert aux enfants nés de 2021 à 2024 et 2017 à 2020. Suivant le nombre de participants, départs encadrés en plusieurs vagues. Inscriptions sur place uniquement à partir de 13h.

Le départ et l'arrivée des épreuves se situent au parc des Aulnes à Lillebonne.

Article 4 : Parcours, signalisation

Le circuit tout terrain emprunte sentiers et bois dans sa grande majorité, avec quelques passages sur routes ouvertes à la circulation. **Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route** lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation et les consignes données par les signaleurs aux intersections dangereuses.

L'organisation dégage toute responsabilité et chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de non-respect.

Les différentes épreuves proposées dans le cadre du RaDicAtrAil présentent des niveaux de difficultés physiques, techniques et mentales dont les participants doivent avoir conscience. Chaque concurrent doit posséder une capacité d'autonomie personnelle, notamment pour les distances les plus longues.

Avant de s'inscrire, les concurrents s'assurent d'avoir l'expérience et les ressources leur permettant de s'engager sur la course ou le défi souhaité.

De la rubalise flottante et des fléchages à hauteur d'yeux indiquent les directions à suivre des courses. Un fléchage au sol complémentaire et des panneaux peuvent être ajoutés à certains endroits. Les participants sont tenus de suivre le parcours ainsi matérialisé. En cas de non-respect, le participant engage sa propre responsabilité et sera exclu de la course.

Toute action de débalisage sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la course du participant.

Article 5 : Ravitaillements et assistance

Les courses du RaDicAtrAil 2027 sont en autonomie complète ou en semi-autonomie suivant les distances et les contraintes sanitaires possibles.

Les ravitaillements prévus par l'organisation sont présentés dans le tableau suivant :

Course	Ravitaillement					
	1	2	3	4	5	Arrivée
Marche nordique	-	-	-	-	-	Km 14
RadiPtiTrail 14k	-	-	-	-	-	Km 14
RadiNocTrail 17k	-	-	-	-	-	Km 17
Radicatrail 36k	Km 19,5	-	-	-	-	Km 36
RadiCalTrail 62k	Km 16 (point d'eau)	Km 30	Km 47,5	-	-	Km 62
RadiXtrail 91k	Km 11	Km 33	Km 54	Km 74	-	Km 91
Radicassant 122k (solo)	Km 21	Km 42	Km 64	Km 85	Km 105	Km 122
Radicassant 122k (équipe)						
Relais 1	Km 21	-	-	-	-	Km 42
Relais 2	Km 22	-	-	-	-	Km 43
Relais 3	Km 20	-	-	-	-	Km 37

Pour pouvoir se ravitailler en liquide sur les épreuves, chaque concurrent devra être équipé de gobelet, bidon, flasque, ou poche à eau personnels.

L'organisation ne fournit aucun récipient et aucune exception ne sera faite. Les participants ne peuvent pas consommer de boissons distribuées par l'organisation directement à la bouteille.

Les conditions de ravitaillement annoncées sont susceptibles de changement dans un sens ou dans un autre en fonction des contraintes sanitaires en vigueur lors de la course.

L'assistance extérieure est autorisée à proximité (<100m) des ravitaillements de chaque course. Des zones dédiées seront matérialisées pour les ravitaillements du Radicatrail 36k et du Radicaltrail 62k. L'assistance est également autorisée au sein de la base vie. Toutefois, l'organisation peut limiter l'accès à la base de vie aux accompagnants en cas de forte affluence.

Aucun accompagnateur à pied, en vélo ou avec tout autre véhicule n'est autorisé sur les parcours.

Article 6 : Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement avec paiement sécurisé sur la plateforme Strayde. Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou courriel.

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et des contraintes sanitaires éventuellement en vigueur le week-end de la course et en accepte les clauses sans réserve.

Conformément à la réglementation FFA, les catégories d'âge autorisées sont déterminées selon le km-effort de chaque épreuve, trail et marche nordique.

Le tableau ci-dessous indique les catégories d'âge autorisées par course :

Course	Distance (en km)	Dénivelé (en m)	Km-effort	Catégories autorisées
Marche nordique	14	270	16,7	A partir de U20
RadiPtiTrail 14k	14	310	17,1	A partir de U20
RadiNocTrail 17k	17	500	22	De U20 à M8
Radicatrail 36k	36	1000	46	De U23 à M8
RadiCalTrail 62k	62	1750	89,5	De U23 à M8
RadiXtrail 91k	91	2900	120	De U23 à M8
Radicassant 122k (solo)	122	3700	159	De U23 à M8
Radicssant 122k (équipe)				
Relais 1	42	1220	54,2	De U23 à M8
Relais 2	43	1430	57,3	De U23 à M8
Relais 3	37	1050	47,5	De U23 à M8

Les randonnées sont ouvertes à toutes et à tous sans restriction d'âge.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme doivent obligatoirement noter le numéro de licence valable pour la saison 2026-2027 lors de leur inscription.

Les coureurs non-licenciés doivent joindre obligatoirement un PPS (parcours prévention santé téléchargeable sur le site de la FFA) valable à la date de la course.

Le numéro de licence FFA ou de PPS, valable à la date de la course, doit être renseignés lors de l'inscription en ligne ou déposés avant le 21 avril 2027.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera validée sans fourniture d'un des 2 éléments ci-dessus en cours de validité. Les licences issues de toute autre fédération que la FFA (FSGT, FFTri, FFC …) ne sont pas acceptées, ni les certificats médicaux.

Les randonnées sans classement et les courses enfants (RadiKidsTrail) ne sont pas concernés par la fourniture d'une licence ou d'un PPS.

Les inscriptions sont closes au plus tard le 28 mars 2027 à 22h00 ou, pour chaque course, lorsque le nombre total d'inscrits est atteint. Dans ce cas la clôture est annoncée sur le site d'inscriptions et sur le site de la course.

Aucune inscription sur place sauf Kids Trails et randonnées loisir, dans la limite des places disponibles.

Les tarifs des courses sont les suivants :

Course	Tarif en €	Nombre de dossards
Radicassant 122k (solo)	65	200
Radicssant 122k (équipe)	80	25
RadiXtrail 91k	53	325
RadiCalTrail 62k Licenciés FFA Non licenciés	 35 37	425
Radicatrail 36k Licenciés FFA Non licenciés	 24 26	550
RadiNocTrail 17k	18	550
RadiPtiTrail 14k	16	500
Marche nordique	16	100
Crazy défi	100	25
Super défi	85	25
Grand défi	58	50
Inter défi	50	50
Petit défi	36	100
Randonnées	5	200

Le RadiCalTrail 62k et le Radicatrail 36k sont deux courses à label argent de la FFA. A ce titre, elles sont qualificatives pour les championnats de France pour les licenciés FFA (compétition). Ces derniers bénéficient d'une réduction de 2€ sur leur inscription à ces deux courses.

TOUT ENGAGEMENT EST PERSONNEL, FERME ET DEFINITIF SAUF ASSURANCE ANNULATION POUR LES COURSES CONCERNEES. Les participants ne peuvent prétendre à remboursement des droits d'inscription pour quelque cause que ce soit, ceux-ci restent acquis à l'organisation même en cas de non retrait du dossard ou d'annulation de l'épreuve.

L'organisation peut mettre en place une bourse aux dossards afin de permettre des échanges de dossards. Aucun transfert de dossard ne pourra se faire en dehors de ce dispositif. Les personnes qui participeront avec un dossard qui n'est pas le leur seront automatiquement exclues de la course.

Article 7 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue chez notre partenaire Intersport Gonfreville l'Orcher le samedi précédant l'évènement puis sur place à partir du vendredi 23 avril 2027 selon les horaires indiqués sur le site de la course et sauf contraintes sanitaires.

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

La participation aux épreuves de courses à pied et de randonnée nécessite obligatoirement le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 points de fixations minimum (épingles, porte-dossards). Chaque concurrent des épreuves chronométrées est équipé d'une puce fixée au dossard.

Article 8 : Matériel obligatoire et pénalités

Le matériel obligatoire est présenté dans le tableau suivant :

Equipement	RadiPtiTrail et marche nordique 14k	RadiNocTrail 17k	Radicatrail 36k	RadiCalTrail 62k	RadiXtrail 91k	Radicassant 122k	Pénalités
Dossard personnel fourni par l'organisation	X	X	X	X	X	X	Absence : disqualification Non visible : 1 heure
Chaussures adaptées à la pratique du trail	X	X	X	X	X	X	Disqualification
Téléphone portable		X	X	X	X	X	Disqualification
Lampe frontale		X			X	X	Disqualification
Réserve d'eau 1l			X	X	X	X	1 heure
Gobelet personnel	X	X	X	X	X	X	30 minutes
Réserve alimentaire			X	X	X	X	30 minutes
Un sifflet			X	X	X	X	30 minutes
Une couverture de survie Lxl (en cm) : 200 x 150 mini.			X	X	X	X	1 heure

Le numéro d'appel du téléphone portable du concurrent sera celui fourni obligatoirement à l'inscription

La lampe frontale doit avoir une batterie de secours (ou seconde lampe chargée). Le concurrent doit l'avoir en sa possession pour les périodes de course de nuit obligatoirement.

La réserve alimentaire doit être suffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement.

Un coupe-vent ou une veste imperméable sont conseillés mais non obligatoires.

Il n'y a pas de contrôle de matériel à la remise des dossards. Des contrôles inopinés au départ et sur les parcours peuvent être réalisés, avec mise hors course ou pénalités en cas de non-conformité. **L'absence d'un élément obligatoire dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.**

Outre le matériel obligatoire, les pénalités suivantes peuvent être appliquées aux participants :

Infraction	Pénalités
Pointage au départ après le coureur balai	30 minutes
Ravitaillement ou assistance hors zone	1 heure
Accompagnateur contrevenant au règlement	Disqualification
Non-respect du code de la route	Disqualification
Non-respect de l'intégralité du parcours	Disqualification
Non-respect des bénévoles, des spectateurs et/ou des autres coureurs	Disqualification
Non-respect de l'environnement	Disqualification
Non-assistance à un autre coureur	Disqualification
Refus de se soumettre à un examen/avis médical	Disqualification
Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage	Disqualification
Utilisation d'un véhicule pour parcourir tout ou partie du parcours	Disqualification

De manière générale, l'organisation peut pénaliser ou disqualifier tout concurrent ne respectant pas le présent règlement.

Article 9 : Course en relais

Le Radicassant 122k en relais à trois a lieu aux horaires et sur le même parcours que l'épreuve solo.

Les participants se rendront par leurs propres moyens au lieu de passage de relais. Ces derniers sont situés aux ravitaillements du km 42 et du km 85. Tout passage de relais hors zone est disqualifiant pour l'équipe.

Les trois relayeurs pourront effectuer les derniers mètres de la course ensemble et franchir la ligne d'arrivée en équipe.

Article 10 : Barrières horaires et abandons

Des barrières horaires sont mises en place à différents points du parcours, en sortie de ravitaillement. Les participants arrivant au-delà de ces délais sont arrêtés par l'organisation.

Les barrières horaires présentées dans le tableau ci-dessous sont déterminées avant la course mais peuvent être adaptées à tout moment en fonction des conditions météo ou tout autre aléa impactant la sécurité des participants et/ou des bénévoles.

Course	Barrière Horaire BH				
	1	2	3	4	Arrivée
Marche nordique	-	-	-	-	Km14 3h00
RadiPtiTrail 14k	-	-	-	-	Km 14 2h45
RadiNocTrail 17k	-	-	-	-	Km 17 3h30
Radicatrail 36k	Km 19,5 3h00	-	-	-	Km 36 5h45
RadiCalTrail 62k	Km 30 4h45	Km 47,5 7h45	-	-	Km 62 10h15
RadiXtrail 91k	Km 33 5h15	Km 54 9h00	Km 74 12h45	-	Km 91 15h45
Radicassant 122k	Km 42 6h45	Km 64 10h15	Km 85 14h45	Km 105 19h15	Km 122 21h45

Tout participant abandonnant pendant sa course doit le signifier explicitement à un signaleur, à un coureur balai, à un poste de ravitaillement ou en contactant le PC sécurité dont le numéro est inscrit sur les dossards, en particulier s'il se fait rapatrier par des proches ou des personnes venues l'assister.

Des navettes sont mises en place pour rapatrier les abandons jusqu'au village du RaDicAtrAil. Les temps d'attente de rapatriement sont fonction de la disponibilité de la navette et des conditions sanitaires éventuelles à respecter.

Dans le cas d'un abandon d'un relayeur, l'équipe peut continuer la course après s'être signalée au PC sécurité, mais ne peut en aucun cas être classée.

Pour les équipes de relais, en cas de retard du relayeur en course, le relayeur suivant peut prendre le départ de son relais à l'heure de la barrière horaire indiquée. Dans ce cas, l'équipe est non classée mais chaque coureur pourra effectuer son relais.

La non-présentation d'un relayeur au départ de son relais avant la barrière horaire équivaut à un abandon.

Article 11 : Sac de délestage et prestations

L'organisation propose un transfert de sacs pour le Radicassant 122k et le RadiXtrail 91k. Un sac dédié sera fourni à chaque participant avec une étiquette correspondant à son numéro de dossard. Les participants doivent utiliser ce sac pour y ranger leurs affaires et le déposer avant le départ de leur course dans l'espace prévu à proximité du retrait des dossards. Les sacs sont acheminés à la base de vie au km63 pour le Radicassan122k et au ravitaillement du km54 pour le RadiXtrail 91k. Après passage des coureurs, les sacs sont repris et redéposés sur le site de départ.

Des toilettes, des douches et un dortoir sont disponibles sur le site de départ sauf contraintes sanitaires pour cette édition 2027.

Une consigne est accessible tout au long du week-end pour les coureurs. Dans la limite du volume de stockage disponible.

Article 12 : Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et de leurs préposés. Les coureurs bénéficient d'une assurance en responsabilité civile dans le cadre de leur licence ou de leur PPS.

Individuel accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Le PPS de la FFA ne comprend pas d'assurance individuelle accident. Il incombe donc aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

Assurance annulation : une assurance annulation est disponible sur la plateforme d'inscription Strayde, pour l'ensemble des courses. Cette assurance est indépendante de l'organisation du Radicatrail.

Cette assurance, proposée par le prestataire de la plateforme d'inscriptions, est facultative, sur inscription, et permet d'obtenir un remboursement de 100% du montant du dossard, sans justificatif ni certificat médical. Les informations relatives à cette assurance sont disponibles sur la plateforme Strayde.

Article 13 : Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un ou plusieurs médecins, une ambulance en poste à l'arrivée, plusieurs postes de secouristes agréés et des agents de sécurité bénévoles. Ce dispositif pourra être moins important suivant la législation en vigueur et le nombre de participants de chaque course.

Masseurs, kinésithérapeutes et podologues à l'arrivée et sur la base vie sans engagement de la part de l'organisation.

Les coureurs ont obligation de se soumettre à l'examen des médecins ou secouristes lors de la course et de se conformer aux décisions du médecin ou des services de sécurité et de direction de la course, notamment celle de les arrêter si leur intégrité physique ou psychique est jugée atteinte ou en cas de non-respect du règlement.

Article 14 : Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site de l'épreuve www.radicatrail.fr et du chronométreur Breizh Chrono | Chronométrage sportif dans les jours suivants les courses.

Toute réclamation sur les résultats est à adresser dans les 24 heures qui suivent la parution des résultats à l'adresse radicatrail.contact@gmail.com.

Article 15 : Utilisation d'image et législation

Les participants autorisent expressément les organisateurs du RaDicAtrAil, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au RaDicAtrAil, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation de la course se conforme aux directives de la préfecture, des mairies et de la gendarmerie dans le cadre du plan Vigipirate ; les concurrents sont tenus de s'y conformer pour la partie les concernant, notamment en matière de contrôle des personnes et des sacs dans l'aire de la course. L'acceptation du présent règlement implique la renonciation à d'éventuelles actions de justice envers l'organisation de la part des concurrents ou de leurs ayant droits en cas d'attentat.

Article 16 : Aide aux concurrents

Vous devez assistance à toute personne en danger quel que soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Article 17 : Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Article 18 : Protocoles sanitaires

En cas de nouvelles contraintes sanitaires éventuellement en vigueur le week-end de la course, l'organisation serait amenée à mettre en place les dispositions légales en vigueur avec obligation de s'y conformer pour les coureurs, accompagnants et spectateurs.

Article 19 : Réclamations

Seuls les participants au RaDicAtrAil peuvent porter réclamation sur l'édition à laquelle ils sont inscrits.

Toute réclamation relative aux résultats est à adresser dans les 24 heures qui suivent la parution des résultats à l'adresse radicatrail.contact@gmail.com.

Pour toute autre réclamation, elle sera adressée dans les 7 jours qui suivent la course à la même adresse.

RaDicAtrAil 2027 – Version 1 du 28.10.2027 - PBE